



Comité de transition
PSBLSJ de Rio Tinto Alcan

COMPTE RENDU
RENCONTRE # 3

13 DÉCEMBRE 2016

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTREAL - QUEBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	Mot de bienvenue	1
2	Développements récents	1
2.1	Séances d'information de septembre	1
2.2	Suspension du BAPE et démarche du MERN	1
2.3	Suivi du dossier des baux de villégiature.....	2
2.4	Échéance du décret le 31 décembre.....	3
3	Validation de l'ordre du jour.....	3
4	Validation du compte rendu.....	3
5	Suivi du processus annuel des travaux du PSBLSJ.....	4
6	Suivi de la gestion hydrique	5
7	Cheminement d'une plainte ou d'une demande	5
8	Représentativité et légitimité.....	6
9	Échanges et discussion – questions des membres	8
10	Varia.....	8
11	Prochaine rencontre	8

Annexes : documents joints

Annexe 1 : Liste de présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Liste des suivis

Annexe 4 : Présentation PowerPoint sur le suivi du PSBLSJ et la gestion hydrique

1 MOT DE BIENVENUE

M. Louis-Michel Tremblay, facilitateur de la rencontre, souhaite la bienvenue aux membres. M. Richard Dallaire souhaite également la bienvenue aux membres. M. Carl Côté est présenté comme nouveau représentant la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord (CCISF).

La liste des personnes présentes figure à l'annexe 1.

2 DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

M. Richard Dallaire rappelle de prime abord que M. Pedneault a pris sa retraite. M. Pedneault avait communiqué avec la majorité des membres du comité de transition pour leur annoncer la nouvelle. Il reste impliqué partiellement dans le PSBLSJ, notamment en ce qui concerne la démarche menée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

2.1 SEANCES D'INFORMATION DE SEPTEMBRE

M. Dallaire partage que l'équipe de Rio Tinto est satisfaite de l'information transmise et du déroulement des séances d'information tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en septembre dernier pour le PSBLSJ 2017-2026. Ils ont observé une présence marquée de la part des élus et peu de questions en provenance des citoyens.

2.2 SUSPENSION DU BAPE ET DEMARCHE DU MERN

M. Dallaire explique que le processus du BAPE est en pause le temps d'éclaircir le concept de gestion participative. Une série de rencontres a été initiée par le MERN. M. Mario Gosselin est le médiateur. Deux rencontres ont eu lieu avec Rio Tinto et deux avec les MRC qui représentaient le Comité des parties prenantes. La démarche devrait être terminée en mai, mais il n'y a pas de calendrier de rencontre précis qui a été établi jusqu'à maintenant.

Voici le résumé des échanges sur le sujet:

- La démarche avec le MERN a pour objectif d'éclaircir le concept de gestion participative souhaitée par les parties prenantes, son fonctionnement potentiel et les impacts qu'elle peut avoir sur les opérations et la gestion de Rio Tinto.
- L'organisme Riverains 2000 a envoyé une lettre au MERN pour participer à la démarche de médiation, mais le ministère considère que l'organisme est représenté par les MRC qui sont déléguées par le Comité des parties prenantes.
- Rio Tinto a signifié au MERN qu'il serait pertinent que des représentants diversifiés des parties prenantes soient impliqués dans la démarche.
- Certains membres pensent qu'ils seront peut-être appelés à participer à la démarche du MERN plus en aval.
- Rio Tinto croit que les discussions avec le MERN pourraient générer des propositions de modification pour le mécanisme de suivi.

- Les membres du Comité de transition et Rio Tinto souhaitent qu'un mandat soit tout de même donné au APE.
- L'acte de vente de 1922 des forces hydrauliques et du droit de rehausser le niveau à 17,5 pieds est un contrat et non une loi. . Le document original est en anglais, Rio Tinto ne souhaite pas en faire la traduction en français, pour éviter les interprétations erronées possibles en cas de mauvaise traduction.
- Actuellement, Rio Tinto accepte de limiter l'utilisation de ses droits en maintenant la limite maximale du niveau du lac Saint-Jean à 16,5 pieds, au lieu de 17,5 pieds.

2.3 SUIVI DU DOSSIER DES BAUX DE VILLEGATURE

M. Dallaire mentionne que des lettres seront envoyés prochainement pour le renouvellement, des baux de villégiature des secteurs Saint-Méthode, Dolbeau-Mistassini et Péribonka. Les baux sont renouvelés selon les mêmes termes et conditions. L'année prochaine, les baux des secteurs de Sainte-Monique, St-Henri-de-Taillon et Alma seront renouvelés, également sans modification.

Il explique ensuite que l'intention de Rio Tinto est toujours de créer un comité en début d'année 2017 pour travailler avec le milieu concernant les propriétés foncières de la compagnie au Lac Saint-Jean. L'objectif est d'obtenir une nouvelle politique au premier trimestre 2018. Certains membres ont exprimé leur intérêt à faire partie du comité.

Les questions suivantes sont ensuite soulevées :

Question	Réponse
Est-ce qu'il y aura priorité aux locataires dans la composition du comité?	Rio Tinto : Le comité servira à alimenter la réflexion de Rio Tinto. Il sera formé de représentants des locataires et de quelques experts du marché immobilier.
Pourquoi le paiement des taxes a été transféré aux municipalités? Cela donne un pouvoir de plus aux municipalités.	Rio Tinto : L'Alcan a commencé à louer des propriétés de 1950 à 1970. Dans ce temps, les baux étaient d'une durée d'un an et n'étaient pas transférables lors de la vente. C'est à partir des audiences de 1985 que les baux de villégiature d'une durée de huit ans sont apparus. Puisque les riverains ne souhaitaient pas se faire charger de frais de gestion par Alcan, il a été convenu que les locataires paieraient directement les taxes aux municipalités en guise de loyer. La perception des taxes par les municipalités et l'évaluation des propriétés ne sont pas influencées par la location du terrain à Rio Tinto.
Ceux qui avaient un bail de 99 ans, avaient-ils le choix de le garder ou non ?	Rio Tinto : Il s'agit de contrat d'usufruit. Les gens qui possèdent un usufruit ont gardé le droit d'utiliser le terrain, mais ne possèdent pas le fond de terrain. Les usufruits ont une

Question	Réponse
	durée de 99 ans maximum. Ils commenceront à venir à échéance entre 2022 et 2027 et à ce moment, tous les droits reviennent au propriétaire du fond de terrain. L'intérêt de Rio Tinto est de conserver surtout la bande riveraine.

2.4 ÉCHEANCE DU DÉCRET LE 31 DÉCEMBRE

Le décret actuel du PSBLSJ se termine le 31 décembre 2016. Rio Tinto aimerait demander, avec l'appui des MRC, une extension de décret d'une durée d'un an.

3 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour convient au groupe. Il figure en annexe 2.

4 VALIDATION DU COMPTE RENDU

Mme Sara Gaudreault demande de changer l'énoncé du suivi 4 concernant la gestion immobilière. La proposition est de remplacer « clarifier » par « fournir », car M. Jean Pedneault avait répondu à la préoccupation.

L'extrait de la lettre est partagé :

« Est-ce une stratégie de chantage? Rio Tinto n'est-elle pas en train de menacer de faire payer les riverains pour une baisse éventuelle du lac?

Non, la réflexion concernant les propriétés de Rio Tinto autour du lac Saint-Jean se fait dans le cadre d'un exercice global de réexamen des actifs de Rio Tinto, partout dans le monde. Dans toutes nos installations, nous revoyons nos façons de faire pour rester concurrentiel et la gestion des propriétés ne fait pas exception.

Cependant, les impacts financiers du prochain décret peuvent aller bien au-delà de la mission première du Programme de stabilisation des berges qui est de contrer l'érosion.

Ces impacts financiers supplémentaires font nécessairement partie de la réflexion. »

M. Dallaire et Mme Gaudreault réitèrent qu'il n'y a aucun lien entre la gestion immobilière et les coûts du PSBLSJ. Rio Tinto assume les coûts du PSBLSJ en lien avec son objectif de contrer l'érosion. Toutefois, si des coûts supplémentaires étaient engendrés, Rio Tinto devrait regarder comment couvrir ces nouvelles charges. Le sujet sera suivi assidument dans les prochaines étapes des deux dossiers.

Le compte rendu est validé sous réserve du changement discuté.

Suivis – Rencontre du 13 décembre 2016

1. Changer l'énoncé du suivi no. 4 dans le compte-rendu de la rencontre du 30 août 2016.

L'ensemble des suivis de la rencontre figure à l'annexe 3.

5 SUIVI DU PROCESSUS ANNUEL DES TRAVAUX DU PSBLSJ

Mme Caroline Jollette présente l'évolution des travaux depuis le 30 août 2016. Voici les faits saillants de la présentation :

- Les travaux sur le site du décrochement survenu au printemps 2016 sont terminés. Plusieurs défis ont été relevés : routes non gelées, travail à partir du haut du talus, surveillance des travaux à partir d'embarcations, etc. Le propriétaire est très satisfait des travaux et de la remise en état de son terrain.
- Des travaux sont en cours dans deux secteurs. Rio Tinto a attendu le plus tard possible afin de travailler sur des sols gelés. Dans le secteur de Dolbeau-Mistassini, un chemin alternatif sera utilisé à la demande de la municipalité, soit le chemin de la bleuetière. De plus, Rio Tinto a répondu à certaines demandes des riverains, comme enlever un empierrement sur une plage et ne pas recharger sur un autre terrain.
- Les plans préliminaires ont été déposés sur le site internet, ce que Rio Tinto ne faisait pas avant. Un « Berges en bref » a été envoyé à la liste d'envoi de Rio Tinto pour faire part de cette publication.
- Le secteur du grand marais de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix devrait faire l'objet d'un rechargement, mais les risques de dommage à la berge sont minimes.
- La tempête du 1^{er} décembre 2016 a affecté les secteurs de la plage Robertson à Mashteuiatsh et la plage de la Pointe de Saint-Méthode. Un suivi sera effectué.

Les questions suivantes sont ensuite soulevées :

Question	Réponse
Il n'était pas possible d'attendre au printemps prochain pour les travaux?	Rio Tinto : Avec la fin du décret et les conditions peu propices aux travaux au printemps en raison du ruissellement abondant, Rio Tinto a privilégié la période de la fin de l'été. Le niveau du lac est généralement plus bas.
La personne qui ne voulait pas de rechargement a-t-elle évoqué une raison particulière?	Rio Tinto : Il s'agit d'un nouveau propriétaire et il n'a pas vraiment justifié son refus. Il a fait allusion à la nature des matériaux.
S'il y a un changement de scénario de gestion, cela créera-t-il un impact sur l'arpentage?	Rio Tinto : Il ne s'agit pas encore d'un sujet qui a été analysé en profondeur. Il y aura toujours un système de mesure de largeur des plages à l'automne, mais la réflexion se fera si un nouveau scénario de gestion est adopté.

La présentation PowerPoint sur le suivi du PSBLSJ figure à l'annexe 4.

6 SUIVI DE LA GESTION HYDRIQUE

Mme Gaudreault présente le bilan de la gestion hydrique du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016. Les principaux faits saillants sont : une année humide et aucun dépassement des limites supérieures et inférieures du niveau du lac au courant de l'année.

La présentation PowerPoint sur le suivi de la gestion hydrique figure à l'annexe 4.

7 CHEMINEMENT D'UNE PLAINTE OU D'UNE DEMANDE

M. Dallaire présente le cheminement d'une plainte ou d'une demande déposée auprès de Rio Tinto et rappelle les grandes lignes du fonctionnement de leur système de gestion à cet égard.

Rio Tinto utilise des formulaires reliés à Géoctopus pour entrer la plainte ou la demande dans leur système de suivi. Les formulaires ont plusieurs onglets : localisation, objet de la plainte, visite (constats et réponses de Rio Tinto), suivis et commentaires ainsi que documents liés (photos, lettre envoyée au plaignant, etc.).

Les questions suivantes sont ensuite soulevées :

Question	Réponse
Est-ce que vous avez changé votre méthode, informez-vous maintenant le riverain de votre venue lors d'une plainte ou d'une demande?	Rio Tinto : Rio Tinto essaie d'informer les riverains, mais les gens ne sont pas toujours disponibles. Chose certaine, Rio Tinto va sur le terrain et fait un suivi.
Vous ne pourriez pas avertir quelle journée vous comptez vous présenter, sans nécessairement mentionner d'heure.	Rio Tinto : Il est difficile de planifier exactement les tournées sur le terrain. Parfois, les représentants doivent rester plus longtemps que prévu sur des dossiers.
Laissez-vous une indication que vous êtes passés?	Rio Tinto : Rio Tinto laisse un accroche-porte aux riverains visités.
Impliquez-vous l'association de riverains ou seulement la personne concernée? Je pense que vous devriez impliquer les associations, cela pourrait faciliter votre travail.	Rio Tinto : Rio Tinto demande au plaignant ou au demandeur si son association est informée de sa démarche. Par contre, Rio Tinto ne peut exiger ou faire elle-même le suivi avec l'association sans l'autorisation de la personne, car chaque dossier est confidentiel. Lorsque l'association est en copie de la communication ou que le riverain en fait la demande, Rio Tinto est très ouverte à intégrer les

Question	Réponse
	associations de riverains dans le dossier.
Est-ce que dans le système de suivi des plaintes, il y a un endroit où vous pouvez indiquer si le plaignant a contacté ou copié son association? Cela ferait un rappel pour les riverains.	Rio Tinto : M. Dallaire répond que cela peut être indiqué dans les notes ou dans les documents joints. Il mentionne toutefois que Rio Tinto aimerait développer un nouveau formulaire de plainte à remplir en ligne. Cette suggestion pourrait alors être considérée.

La présentation PowerPoint sur le cheminement d'une plainte figure à l'annexe 4.

Suivis – Rencontre du 13 décembre 2016

2. **Introduire un espace spécifique pour les communications avec les associations riveraines dans le formulaire de plainte ou demande en ligne.**

8 REPRÉSENTATIVITÉ ET LÉGITIMITÉ

Un atelier est proposé aux membres sur la représentativité et la légitimité dans le cadre d'un mécanisme de suivi élargi. Ce sujet avait été identifié lors de l'exercice de priorisation des sujets réalisé à la première rencontre du Comité de transition (juin 2016). Mme Gaudreault rappelle la proposition du promoteur concernant le comité de suivi.

Les membres sont ensuite invités à partager leur réflexion personnelle en termes de représentativité et de légitimité pour leur propre catégorie ou les autres catégories de membres.

Résultats de l'atelier :

Catégorie	Représentativité	Légitimité
Riverains	<ul style="list-style-type: none"> - Trois sièges - En fonction des différents secteurs du lac - Inviter un ou des représentants des secteurs riverains importants - Un représentant par secteur - Deux à trois représentants par MRC - Plus de 50% du nombre de membres (représentatif des usages) - Cinq membres, en assurant une représentativité géographique - Un siège réservé à Riverains Lac-Saint-Jean 2000 (touche à tous les secteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Par appel de candidatures, assemblée annuelle avec élection - Réalité différente à chaque association - Plus de 100 associations - Établir selon la structure de chaque groupe ou secteur riverain - Par élection
Élus	<ul style="list-style-type: none"> - En fonction des MRC et de la communauté de Mashteuiatsh - 10% d'élus au maximum - Trois représentants (un par MRC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Représente la population - Élus par assemblée générale - 1 siège minimum, nommé par les élus - Dépôt de candidature

Catégorie	Représentativité	Légitimité
Groupes environnementaux	-	- Nomination d'un représentant
Faune et flore	- Au moins un représentant - Un représentant de la CLAP et un autre des parcs	- Sur invitation, se nomme un représentant
Organismes socioéconomiques	- Au moins un représentant - Trois représentants (deux coprésidents régionaux des CCI et 1 d'une chambre du haut du lac) - Deux membres provenant du regroupement des chambres de commerce	- Invitation ciblée et se nomme eux-mêmes un ou deux représentants - Les CCI représentent le volet économique, soit un des trois aspects du développement durable - Les CCI sont des organismes accrédités, avec une charte et des élections
Organismes récréotouristiques	- Un représentant pour chaque secteur de marina (nord, centre, sud) - Un représentant par secteur d'activités : marina, camping, plages, pêche, plaisance - Deux représentants (un des marinas et un de tourisme LSJ) - Beaucoup d'intervenants sans regroupement qui les unit	- Utilisateurs de l'eau et des rives - Appel de candidatures et élection lors d'une assemblée annuelle

Recommandations générales sur la représentativité et la légitimité pour un comité de suivi:

- Les membres devraient faire l'objet d'une candidature et leur mandat devrait avoir une certaine durée (ex. : 3 ans) pour assurer un renouvellement des membres
- Le comité devrait avoir des règlements pour assurer un bon fonctionnement
- Il devrait y avoir une représentativité égale entre chaque catégorie de membres (ex. : 3 membres par catégorie)
- Les membres devraient être choisis en fonction de leur représentativité collective et non en fonction de leur intérêt personnel ou local
- Il devrait y avoir un appel de candidatures pour tous les membres (sauf les élus et les représentants de Rio Tinto), avec une assemblée générale pour faire la nomination
- Deux propositions générales de composition ont été suggérées :

Composition proposée 1	
Catégorie	Nombre
Élus	6
Riverains	9
Groupes environnementaux	2
Faune et flore	1
Organismes socioéconomiques	2
Récréotouristique	2
Rio Tinto	2
Total	24

Composition proposée 2	
Catégorie	Nombre
Élus (deux par MRC et deux pour Mastheuiatsh)	8
Riverains	1
Groupes environnementaux	1
Faune et parc	1
Organismes socioéconomiques	1
Récréotouristique	1
Membres élus par collège électoral en assemblée publique pour les cinq catégories précédentes	9
Total	22

Catégories de membres à ajouter à la composition souhaitée :

- Représentant des ministères (MDDELCC, MFFP, etc.)
- Population en général, citoyens
- Communauté autochtone

Les résultats de l'atelier seront discutés lors de la prochaine rencontre.

9 ÉCHANGES ET DISCUSSION – QUESTIONS DES MEMBRES

Les membres sont invités à faire parvenir leurs questions, au besoin, à Rio Tinto. Cette période d'échanges et de discussion sera reprise à la prochaine rencontre.

10 VARIA

Aucun point varia n'est apporté.

11 PROCHAINE RENCONTRE

Une prochaine rencontre sera planifiée avec le comité au mois de février. La programmation préliminaire sera présentée dans le cas d'une prolongation de décret ainsi que les suivis de la démarche avec le MERN. La suite de l'atelier sur la représentativité et la légitimité seront également à l'ordre du jour en début de rencontre.

M. Dallaire remercie les membres de leur implication et leur souhaite de joyeuses fêtes.

La rencontre se termine à 16 h 10.

Production du compte rendu

Alexandra Boileau, Transfert Environnement et Société
Personne-ressource du Comité